

**DEL 26.02.2016-010 : Quart d'heure du citoyen**

- Une administrée souhaite interpeller les conseillers municipaux sur l'aménagement de la Place Yves Tanguy. Elle indique qu'il serait intéressant de pouvoir l'embellir et la sécuriser.

Le Maire lui répond qu'une étude a déjà été menée lors du précédent mandat et que son aménagement est difficile à valider dans la mesure où cette place est utilisée pour divers événements (stationnement, accueil de cirques, forains lors des fêtes patronales, ...). Toutefois il demande à Josiane ANDRE de regarder ce qui pourrait être fait pour en améliorer l'état actuel.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Yves ANDRE.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

L'An deux mil seize, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

Mme Christelle COUTHOUIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015.